

<https://daubarede.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article407>



**COLLEGE Paul d'Aubarède**  
85 avenue Charles de Gaulle  
69230 SAINT GENIS LAVAL  
Tél: 04 72 39 90 07  
Courriel: ce.0693287y@ac-lyon.fr

# PASS'SPORT

- Vie du collège -



Date de mise en ligne : vendredi 24 septembre 2021

---

Copyright © Collège Paul d'Aubarède - Tous droits réservés

---

Madame, Monsieur,

La pratique d'une activité sportive régulière est essentielle pour la santé et le bien-être des enfants. C'est pourquoi, dès cette rentrée, l'État a mis en place le Pass'Sport pour favoriser l'inscription de 5,4 millions d'enfants dans une association sportive à la rentrée scolaire 2021.

## Qu'est-ce que le Pass'Sport ?

Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une association sportive volontaire et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022.

## Qui est concerné ?

Le Pass'Sport s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :  
l'allocation de rentrée scolaire ;  
l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ;  
l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

## Où l'utiliser ?

Le Pass'Sport pourra être utilisé :  
auprès des associations volontaires affiliées à une fédération sportive ;  
dans les Quartiers Prioritaires de la Ville : auprès de toutes les associations sportives agréées participant au dispositif (affiliées ou non à une fédération sportive).

Vous trouverez plus d'informations sur [www.sports.gouv.fr/pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/pass-sport)

The graphic features a young boy in a white tank top reaching for a basketball in a gymnasium. The text 'PASS SPORT' is written in large, stylized letters above him. To the right, there is a white box with a blue border containing the website 'tjeunesolution.gouv.fr' and the French flag. Below this, the text reads: 'Vous avez entre 6 et 18 ans et vous voulez faire du sport à la rentrée ? Bénéficiez d'une réduction de 50 € pour vous inscrire dans un club grâce au « Pass'Sport » ! Plus d'informations sur www.sports.gouv.fr/pass-sport'. At the bottom, in small text, it states: 'Critères : Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.'